L'Echo de Gex N°111 xp.qxp_Mise en page 1 24/11/2021 09:41 Page1

VILLE DE Gex

111
Décembre 2021 - Janvier 2022

L'ÉCHO de Gex

www.gex.fr L'information de la ville de Gex

p.5
PROJET CŒUR DE VILLE

p.6-7
URBANISME

p.9
LES ÉCHOS DU CMJ

L'Echo de Gex N°111 xp.qxp_Mise en page 1 24/11/2021 09:41 Page2

17 septembre | Pose de la première pierre de Gex Cœur de ville.

17 septembre | 1er spectacle de la saison culturelle avec JPZ Jazz Band à la salle des fêtes.

17 septembre | Sortie à Aix-les-Bains organisée pour les Aînés par le Centre Communal d'Action Sociale.

24 septembre | Inauguration du salon de l'Habitat organisé par PGPA à l'espace Perdtemps.

26 septembre | Inauguration officielle de l'extension et de la rénovation de l'espace sportif de Chauvilly.

1er octobre | 2e spectacle de la saison culturelle avec le duo SAND à la salle des fêtes.

5 octobre | Dans le cadre de la semaine bleue, après-midi cabaret, avec le groupe CRESCENDO, offert aux Aînés par le CCAS.

6 octobre | Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants à la salle l'EXPO.

16 et 17 octobre | 7e marché des créateurs organisé par le service culturel à l'espace Perdtemps.

27 octobre au 3 novembre | 18e édition du festival P'tits Yeux Grand Écran avec des films, des spectacles, des contes et des ateliers sur le thème « un monde à part ».

7 novembre | 3e spectacle de la saison culturelle avec Lola DUBINI à l'espace Perdtemps.

ÉDITO

Chères Gexoises, Chers Gexois,

Cet automne nous aura permis de renouer avec nos manifestations culturelles et sportives. Le lien social, qui nous a tant manqué pendant cette longue période de pandémie, reprend peu à peu de la vigueur pour le bonheur de tous.

Si la crise sanitaire n'est pas encore derrière nous et que la prudence doit rester de mise, la municipalité émet le vœu d'un retour à la normale pour nos vies quotidiennes, nos activités associatives et nos entreprises commerciales et artisanales qui, pour certaines, souffrent encore d'un rythme ralenti.

Gageons que le bout du tunnel soit proche.

Très amicalement.

Patrice DUNAND, *Maire de Gex*

Plan grand froid

Le Centre Communal d'Action Sociale recommande aux personnes âgées, handicapées ou isolées à domicile de s'inscrire sur le registre « prévention grand froid ». Ainsi, durant les vagues de froid hivernal, les agents communaux pourront prendre des nouvelles de votre santé et de votre bien-être. Vous êtes invité(e) à vous procurer le formulaire d'inscription auprès du CCAS au 04 50 42 63 01 ou sur le site de la mairie www.gex.fr. Cette formalité n'a pas de caractère obligatoire et les données que vous transmettrez resteront confidentielles.

Recensement de la population

Du 20 janvier au 26 février 2022, trois agents recenseurs déposeront et récupéreront des questionnaires dans un secteur déterminé de la ville comportant environ 230 logements. Les personnes résidant dans les logements concernés par l'enquête seront informées de la visite d'un agent recenseur par le biais d'une lettre déposée début janvier dans leur boîte aux lettres.

L'agent recenseur, muni d'une carte professionnelle, remettra des identifiants pour un recensement en ligne (encore plus simple) ou des questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu ensemble.

Accepter de prendre quelques minutes pour remplir les documents, c'est faire preuve de civisme. Merci de réserver le meilleur accueil aux trois agents recenseurs. + d'infos : **www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil**

Covoiturage

Le Pôle métropolitain est engagé depuis plusieurs mois dans la promotion du covoiturage pour diminuer le nombre de véhicules sur les routes. Ainsi, pour vos covoiturages spontanés ou quotidiens, le site **covoiturage-leman.org regroupe toutes les offres de covoiturage du bassin lémanique** ainsi que les groupes Facebook du territoire.

Le parking des Contamines, à 5 mn du centre-ville, soit 85 places, peut vous servir de parking-relais à la journée.

Marchés de fin d'année

Les marchés des samedis 25 décembre 2021 et 1er janvier 2022 seront avancés aux 22 et 29 décembre 2021.

Repas des aînés et colis de Noël

Vous venez d'emménager sur Gex et vous avez 75 ans et plus ? Faites-vous connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale au 04 50 42 63 01. Il suffira, pour votre inscription, que vous transmettiez une copie de votre pièce d'identité. Cette démarche simplifiée vous permettra de recevoir à domicile un colis de Noël et d'être invité au repas des Aînés du dimanche 9 janvier 2022.

Nouvelle ligne 2 pour le service luge

LUGE Lignes Urbaines de Gex

Depuis le 2 novembre 2021, le parcours de la ligne 2 a changé pour vous conduire des Écontours à la route de Tutegny, et inversement, à des horaires adaptés, entre autres, à ceux des lycéens de Jeanne d'Arc.

Points d'arrêts	LMMJV
Les Écontours	07:50
Creux du Loup	07:53
Chemin du Bois de la Motte	07:55
Rogeland	07:59
Place Perdtemps	08:02
Zégut (angle de la rue du Commerce)	08:04
Revercho	08:07
Parc des Cèdres	08:09
Cadoz	08:11
Jeanne d'Arc (lycée)	08:13
Parc des Cèdres	08:17
MJC	08:19
Parozet	08:22
Pitegny	08:26
Route de Tutegny	08:31

Points d'arrêts	LMMJV
Route de Tutegny	17:21
Pitegny	17:25
Parozet	17:29
MJC	17:32
Parc des Cèdres	17:34
Jeanne d'Arc (lycée)	17:38

Points d'arrêts	LMMJV
Jeanne d'Arc	17:45
Cadoz	—
Charpak	17:55
MJC	17:58
Mairie	18:00
Place Perdtemps	18:03
Rogeland	18:06
Chemin du Bois de la Motte	18:10
Creux du Loup	18:12
Les Écontours	18:15

L'application Smartphone Alsa CH/FR développée par le transporteur, Chamexpress et Alsa Bus en charge de l'exploitation des LUGE, lignes urbaines de Gex, est téléchargeable. Les voyageurs peuvent non seulement obtenir des informations sur le service (plan des lignes, tables horaires, tarifs…) mais aussi suivre, ligne par ligne, le parcours des véhicules en temps réel via un système GPS intégré : les liens de téléchargement sont actifs sur la page d'accueil du site de la ville.

Sécurité hivernale

L'hiver accroît les dangers de circulation avec les brouillards givrants, pluies verglaçantes ou chutes de neige.

❄ mairie

Le déneigement correct des routes et des rues par les engins est impossible si des véhicules sont garés sur la chaussée. C'est la raison pour laquelle, de mi-novembre à mi-mars, un arrêté municipal réglemente le déneigement des 40 km de voies par les agents communaux ainsi que le stationnement.

En cas de chute de neige, le stationnement des véhicules est interdit de 0 heure à 9 heures : rues Francis Blanchard, Léone de Joinville (place du Pont au pont du Journans), de Genève, des Terreaux, de l'Horloge, de la Fontaine, du Château, du Commerce, Charles Harent, des Acacias, Zégut, des Usiniers, des Abattoirs, de la Folatière, de l'Hospice, des Tulipiers, de Pitegny, des Grands Champs, de Gex-la-Ville, de Rogeland, du Mont Blanc et Marius Cadoz, chemins de l'Aiglette et du Pré de l'Étang, avenue de la Gare et place Perdtemps. Le stationnement est strictement interdit rues Jean Perrier et des Contamines, chemins des Issues et des Combes, et ruelle de l'église.

Attention ! Si votre véhicule gêne le déneigement, la Police Municipale pourra vous verbaliser.

❄ piétons

Une équipe des services municipaux est en charge du déneigement d'une grande partie des trottoirs en zone urbaine pour dégager les cheminements pour les piétons. Cet effort supplémentaire consenti par la Commune pour des raisons élémentaires de sécurité des piétons ne dispense pas les riverains de leurs obligations.

❄ riverains

Les riverains sont tenus d'enlever la neige recouvrant les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre un cheminement piéton. En cas de verglas, un bon état de passage devra également être maintenu sur les trottoirs.

❄ conducteurs

Il faut installer les équipements nécessaires (voir l'arrêté préfectoral mentionné ci-après) et vérifier l'état et la pression des pneus, la batterie, l'éclairage et les essuie-glaces de son véhicule.

Le champ de visibilité du conducteur, vers l'avant, la droite, la gauche et l'arrière doit être dégagé pour une conduite en toute sûreté.

Le maintien d'une vitesse modérée, l'augmentation de la distance de sécurité entre véhicules, l'anticipation des freinages sont autant de mesures indispensables à sa propre sécurité et celle d'autrui.

Ces recommandations permettront à tous de marcher et circuler cet hiver avec un maximum de sécurité.

Arrêté préfectoral du 21 septembre 2021

Conformément au décret n°2020-1264 paru au journal officiel le 18 octobre 2020, à compter de 2021, **chaque année, en période hivernale (du 1er novembre au 31 mars), il est obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige**, dans certaines communes des massifs montagneux dont celles du massif jurassien.

Tous les véhicules à quatre roues et plus, sont concernés par cette évolution réglementaire : véhicules légers, utilitaires, bus et poids-lourds.

Les véhicules légers, utilitaires et camping-cars devront être équipés soit de chaînes métalliques ou textiles pour au moins 2 roues motrices, soit de 4 pneus hiver.

Si vous optez pour des pneus hiver, seuls sont autorisés les pneumatiques identifiés par l'un des marquages «M+S», «M.S» ou «M&S» ou par la présence conjointe du marquage du "symbole alpin" et de l'un des marquages «M+S», «M.S» ou «M&S».

Plus d'infos : **www.ain.gouv.fr/obligation-d-equipement-de-certains-vehicules-en-a6977.html**

L'Echo de Gex N°111 xp.qxp_Mise en page 1 24/11/2021 09:41 Page4

Les échos du conseil

Pour davantage de détails, vous pouvez accéder aux comptes rendus des conseils municipaux qui font l'objet d'un affichage (devant la mairie) et sont publiés sur le site www.gex.fr

6 septembre 2021 — Le Conseil Municipal

› décide l'admission en non-valeur de la totalité des créances, liste 4524250211 d'un montant global de 3 684,63 € et liste 4622750511 d'un montant global de 437,74 €, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible ;

› accepte la requête présentée par Mme LAURENT et autorise monsieur le maire à établir l'acte de rétrocession de la concession columbarium Bloc B/B1 ; la concession est rétrocédée à la commune au prix de 132,12 € ;

› décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux, en logements à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation ;

› approuve la vente du plancher de spectacle à M. TAUGOURDEAU de la société Immo Création et précise que la recette de 7 980 € est imputée au budget communal ;

› décide de fixer le montant de la caution de mise à disposition du nouveau plancher de danse intérieure à 1 000 € et charge monsieur le maire de la mise en œuvre de cette décision ;

› décide la création d'un tarif unique de 25 € pour les spectacles dits « grands spectacles » organisés par le service culturel à l'espace Perdtemps dans le cadre de la saison culturelle ;

› approuve la convention d'objectifs et de financement proposée par la CAF de l'Ain, la Charte Label Loisirs Équitables et autorise monsieur le maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant ;

› approuve la convention à passer avec le SIEA - Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain - pour la mise à disposition du fond de plan à très grande échelle sur le département de l'Ain et autorise monsieur le maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant ;

› décide de faire adhérer la Ville à l'Association des utilisateurs de l'A.CO.R. (Association de Conseil Rural) de l'Ain et charge monsieur le maire de la mise en œuvre de cette adhésion et des formalités à accomplir au titre des prestations confiées à l'A.CO.R. de l'Ain ;

› approuve la convention de financement avec la commune de Divonne-les-Bains relative au poste de chef de projet créé dans le cadre du programme des petites villes de demain ;

› attribue le marché relatif à l'exécution des travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire – lot n°01 « curage démolition » à la société CARON démolition pour un montant de 69 655,42 € HT et autorise monsieur le maire à signer ce marché de travaux et à suivre son exécution ;

› approuve la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à passer avec DYNACITÉ pour l'opération de réhabilitation de l'hôtel-restaurant « Bellevue » et autorise monsieur le maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant ;

› approuve l'évolution du tableau des emplois communaux.

4 octobre 2021 — Le Conseil Municipal

› approuve les modifications budgétaires du budget général de la commune et du budget bois 2021 ;

› décide de modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement ;

› approuve la constitution d'une provision pour dépréciation des créances de tiers de plus de 2 ans à hauteur de 48 667,87 €. Les crédits correspondants figurent au chapitre 68 du budget communal ;

› décide d'engager la procédure de mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour des deux monuments historiques de la Ville, approuve le périmètre proposé par l'Architecte des Bâtiments de France, donne son accord pour procéder à une enquête publique, autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision et dit que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de transmission prévues à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales ;

› décide la cession des parcelles communales AC 665 et AC 664 au prix de 80 € du m², d'une superficie respective de 64 m² et 7 m², à M. et Mme Guido SALVI et M. Fausto SALVI, dit que les frais annexes liés à cette cession seront supportés par les acquéreurs et autorise monsieur le maire à signer l'acte de cession ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

› approuve la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex pour la gestion de la zone d'activité économique de l'Aiglette et autorise monsieur le maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

PROJET CŒUR DE VILLE

Zoom chantier

Travaux de gros-œuvre

Suite au montage des grues durant les mois d'août et septembre, l'entreprise de gros-œuvre a réalisé les fondations de l'îlot central et ce ne sont pas moins d'une trentaine de compagnons qui s'affairent actuellement à la réalisation des dalles et murs du futur parking souterrain. Ces effectifs s'étofferont de semaine en semaine jusqu'à la fin de l'infrastructure, au printemps 2022.

La mise en œuvre des dalles de cet ouvrage nécessitera un éclairage de chantier dès le démarrage des interventions ainsi que l'utilisation d'une surfaceuse à béton (également appelée « hélicoptère à béton ») permettant une finition lisse. Cet outil pourra générer des nuisances sonores mais son utilisation est malheureusement impérative pour la bonne réalisation des travaux.

Nous réitérons notre souhait de réaliser le chantier dans les meilleures conditions possibles et travaillons conjointement avec l'entreprise afin de limiter les désagréments pour l'ensemble des riverains.

Vigilance aux abords du chantier

Pour les besoins du chantier, et de manière occasionnelle, un quai de déchargement est installé sur la rue des Acacias, au niveau du rond-point. Malgré la présence d'un homme trafic, la visibilité reste réduite, notamment pour les automobilistes et piétons arrivant depuis l'avenue de la Gare. Nous appelons à votre vigilance sur cette zone.

Chantier interdit au public

Nous vous rappelons par ailleurs que l'enceinte du chantier est strictement réservée aux acteurs du projet.

Pour votre sécurité, deux fenêtres ont été créées dans la palissade de chantier, sur l'avenue de la Gare, pour permettre aux plus curieux d'observer les avancées des travaux.

Retour sur l'événement

découverte avec le Conseil Municipal des Jeunes

Le 13 octobre dernier, la Ville de Gex et le Groupe Duval ont organisé un événement avec le Conseil Municipal des Jeunes afin de lui faire découvrir le projet Gex Cœur de ville.

Au programme de ce bel après-midi :

une présentation de l'opération à la Maison du projet,

une balade autour du chantier,

une animation ludique avec des jeux d'équipes,

une pause créative avec la personnalisation de casques de chantier.

Un grand merci aux enfants du CMJ pour leur curiosité ainsi qu'à l'équipe municipale pour leur accompagnement !

Vous avez une question ?

L'équipe du Groupe Duval répond à toutes vos questions et se tient à votre disposition pour échanger :

0809 54 18 38

(ligne directe de l'équipe projet, numéro non surtaxé)

www.gexcoeurdeville.fr

Vous souhaitez nous rencontrer ?

L'équipe du Groupe Duval vous accueille à la Maison du projet, située au niveau du rond-point, avenue de la Gare.

Dates de permanence communiquées sur la page Facebook du projet : **Gex Cœur de ville - Projet d'Aménagement Urbain**

Possibilité de prendre **RV en écrivant à : gexcoeurdeville@groupeduval.com**

L'Echo de Gex N°111 xp.qxp_Mise en page 1 24/11/2021 09:41 Page6

Maîtrise de la densification urbaine
Quels outils, quelles actions menées par la ville ?

En qualité de pôle urbain et administratif, notre ville est soumise à des droits et obligations associés en matière urbanistique qui sont le moteur et les conditions mêmes du développement des services (développement des transports en commun, administrations publiques…) et de vos équipements publics (extension/création de groupes scolaires, complexes sportifs et associatifs, accueil d'un lycée public de 1 800 élèves,…) afin de satisfaire aux besoins de sa population.

La ville, et de manière générale le Pays de Gex, favorisés par le dynamisme économique genevois et vaudois sans pareil et générant une croissance démographique annuelle de 3,4% en moyenne, sont l'objet de toutes les convoitises de la promotion immobilière de France et de Navarre.

C'est donc une véritable « course à l'échalote » à laquelle la ville est confrontée afin que, dès que l'occasion se présente et dans les moyens de ses finances publiques, des réserves foncières soient réalisées par anticipation à vos besoins futurs à moyen et long terme afin d'offrir aux Gexois (au nombre de 14 000 environ à ce jour) les infrastructures économiques, sociétales, éducatives, culturelles, sportives et ludiques à la hauteur des besoins et activités de notre cité.

Parallèlement à sa politique de constitution active de réserves foncières, la ville, avec les vingt-six autres communes membres de Pays de Gex Agglo, a, notamment, co-élaboré le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dont le titre évocateur « Maîtriser l'urbanisation du territoire » ne laisse guère de place au doute sur la volonté politique de ne plus subir la spéculation immobilière mais bien d'être au centre décisionnel de l'évolution de sa morphologie urbaine.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Habitat (PLUiH)

Ce document, rendu exécutoire le 17 juillet 2020, est la retranscription réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ; autrement dit il édicte toutes les règles d'urbanisme applicables à toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme (constructions, extensions et travaux).

Sofilo à l'Aiglette

Terrain du futur lycée

Cette volonté est d'autant plus ancrée à Gex au vu de la richesse et de la qualité patrimoniale et paysagère de notre ville. Cette préservation patrimoniale est assurée par deux actions complémentaires : l'une liée au classement aux monuments historiques de nos deux fontaines en centre ancien et qui sanctionne la qualité architecturale attendue par une demande d'avis conforme systématique à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour les travaux et constructions situés dans le Périmètre Délimité des Abords (PDA) qui a été tout fraîchement élargi, et l'autre par l'écriture d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) patrimoniale ciblant des bâtis et / ou des éléments constructifs (murets, blasons, encadrement de portes et fenêtres…) remarquables dans et en dehors du PDA.

Boîte à outils de la Ville

- Droit de préemption simple et renforcé (en centre ancien)
- Droit de préemption commercial (centre ancien et Cœur de Ville)
- Protection des linéaires commerciaux (même périmètre que le droit de préemption commercial)
- Taxe d'Aménagement majorée à 18,3% dans le périmètre de l'OAP Perdtemps - Mont Blanc - Gare
- Contractualisation systématique de Projets Urbains Partenariaux (PUP) avec les porteurs de projet de construction de collectifs dans les autres secteurs de Gex.

À l'étude : un Permis de Louer pour lutter contre le logement indigne et la création de logements illégaux.

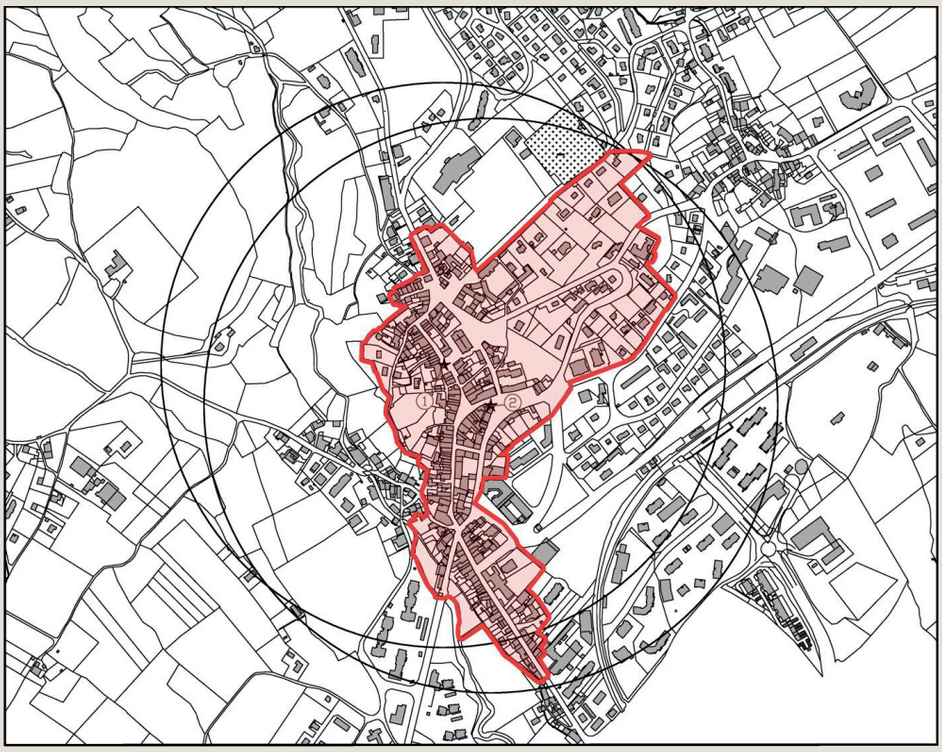

Carte du nouveau Périmètre Délimité des Abords

La Ville, au-delà de ces outils réglementaires, investit largement en préemptant dans la mesure du possible sur la vente de bâtisses remarquables présentant un intérêt public afin d'en assurer leur réhabilitation et leur valorisation (Propriété Benoît Lison pour l'accueil de l'ITEP, Ferme Crochat pour la création de logements communaux, Usine ALLEX…).

De fait, la Municipalité a utilisé, utilise et utilisera tous les moyens légaux et juridiques à sa disposition pour assurer l'avenir de notre cité face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Préservation de la brasserie et création de 12 studios pour les seniors en lien avec le foyer des Saints Anges et en partenariat avec Dynacité

Quelques actions de la Ville…

Immeuble LE ZÉGUT	Acquisition, rénovation, aménagements pour l'accueil d'organismes (Léo Lagrange, Mission Locale Oyonnax-Bellegarde-Gex, Point d'Accès au Droit) et la création d'emplois
Hôtel BELLEVUE	Préservation d'un bâtiment patrimonial, d'un commerce de bouche au centre-ville et création de logements pour les personnes âgées
BAR LE TRÈFLE	Préservation d'un commerce et d'une licence IV au centre-ville
Bâtiment ORANGE (vers La Poste)	Acquisition d'une grande partie du bâtiment pour la création de la maison de santé (MSP)
Propriété SOFILO	Accueil d'un centre de tri postal et création d'emplois en zone de l'Aiglette
Projet Cœur de ville	2100 m² de surfaces commerciales et 47 logements en résidence intergénérationnelle • 424 places de stationnement public au total créées au centre-ville (dont 377 places en souterrain et 47 places en aérien) • Proximité immédiate avec le centre-ville ancien • Proximité des transports en commun dont le BHNS
Ferme CROCHAT et Maison BENOIT LISON	Conservation de bâtiments patrimoniaux et création de logements communaux
Bâtiment ALLEX	Acquisition d'un bâtiment industriel pour l'accueil à terme de services publics
Maison forte de Gex-la-Ville	Sauvegarde du bâtiment historique
Parcelles PÉROSET	Acquisition foncière pour la construction d'un lycée public Nord Est Gessien de 1800 élèves par la Région AURA
Propriété ROBERTI	Acquisition pour la protection du cours d'eau du Journans et la valorisation de l'entrée de centre-ville
Poulailler CORAL	Création d'un square à Tougin
Propriété MOUILLET	Préservation d'une zone agricole

ASSOCIATIONS

10 associations vous proposent de conjuguer générosité et convivialité à l'espace Perdtemps pour soutenir, le samedi 4 décembre, la cause du Téléthon-AFM

Tôt ou T'Arts 2021 « En escale »

Festival des arts de la rue, nomade et incontournable !

6 jours de spectacles, 8 villes, 11 compagnies et 17 représentations !

Que se passe -t-il ?

Le festival Tôt ou T'Arts a refait surface en cette fin d'année pour une édition spéciale, une édition en escale.
Profitez sans plus attendre d'une programmation diversifiée et joyeuse.
Après être passé par Ornex, Versonnex et Péron, le festival posera ses bagages spectaculaires à Gex les **samedi 11 et dimanche 12 décembre à l'espace Perdtemps !**

Eh oui, les arts de la rue s'invitent en intérieur ! Car froid dehors, il fera chaud dedans. Un WE frissonnant et pétillant vous attend avec 13 représentations pour petits et grands. Soyez curieux car le CSC Les Libellules vous prépare une ambiance lumineuse et une déco surprise !

À Gex, entre Gex fête Noël et le festival Tôt ou T'Arts, les sapins vont en perdre leurs épines !

Centre socioculturel Les Libellules
Retrouvez tous les spectacles sur www.festivaltotoutarts.com
04 50 28 34 17 secretariat@cscleslibellules.fr

GEX FÊTE NOËL !

Le service culturel a concocté, en collaboration avec le CSC Les Libellules, la MJC, l'école de musique, le cinéma et la bibliothèque, un programme festif invitant petits et grands à se réunir dans l'esprit de Noël. Rendez-vous vous est donné dès le **mercredi 1er décembre :**

- **16h « Au chaud pour Noël »**
Fable engagée et engageante de 45 mn
En famille, dès 4 ans
à la salle des fêtes
Les pré-réservations sont recommandées : culturel@ville-gex.fr et 04 50 42 63 29
et le paiement sans contact de même.
Tarifs : + de 18 ans : 9 € - 2 à 18 ans : 5 €
Passeport culture jeune : 4 €

Spectacle suivi par :

- **17h : vente de lampions** à la salle des fêtes par les Jeunes Sapeurs-Pompiers
- **17h45 : vente de lampions** au Parc des Cèdres par les Jeunes Sapeurs-Pompiers
- **18h : déambulation aux lampions**, avec la Batterie Fanfare, depuis le Parc des Cèdres jusqu'à la place de la Visitation
- **18h30 : spectacle de feu** « Ding dingues dong » place de la Visitation
- **mise en lumières de la ville**
- **chorale des enfants de l'école de musique de Gex.**

Buvette et petite restauration par l'APEL Jeanne d'Arc et les Vitrines de Gex.
Prévoyez masques et Pass sanitaire !

La suite du programme est en page 11 (agenda).

NOUVEAU COMMERCE

Atol Mon Opticien Charlotte Deffradas

Depuis le 14 septembre dernier, s'est installée à l'Aiglette au niveau du rond-point, la boutique Atol, dirigée par Charlotte Deffradas. Opticienne diplômée, elle fait partie de la coopérative Atol en tant qu'opticienne indépendante. Elle trouvera pour vous la meilleure solution, adaptant l'ordonnance à vos besoins. Elle participe au système 100% Santé permettant la prise en charge des équipements optiques par la Sécurité sociale et les complémentaires santé. La boutique de Charlotte Deffradas bénéficie des spécificités Atol telles que les lunettes avec détecteur de chocs, les lunettes pour dyslexiques, les lunettes de sport... Vous serez bien accueilli(e) et conseillé(e).

Ouvertures : Mardi, vendredi : 9h / 18h30 - Samedi : 9h / 18h
Atol Mon Opticien : 86 rue des Entrepreneurs - Tél : 04 50 99 64 46
atolgex@opticien-atol.com - www.opticiens-atol.com/opticiens

L'Echo de Gex N°111 xp.qxp_Mise en page 1 24/11/2021 09:41 Page9

ZOOM sur le Conseil Municipal Jeunes

Ils sont 16 et représentent à 4, et pour deux années, les 4 groupes scolaires : Jeanne d'Arc, Parozet, Perdtemps et Vertes Campagnes. Ils ont été officiellement investis dans leurs fonctions le 9 décembre 2020 et se sont retrouvés pour une première réunion plénière le 27 janvier 2021 pour définir les projets de leur mandat.

Ils sont intéressés, motivés, impliqués et leur mobilisation a déjà concerné plusieurs thématiques :

LA SANTÉ

Un soutien à Octobre rose

Ils ont peint des cœurs et constitué les banderoles de soutiens-gorges pour décorer la ville. Certains ont assisté à la conférence de prévention contre le tabac présentée par le docteur Bruhière, président départemental de la ligue contre le cancer, le samedi 9 octobre, évènement organisé par PostureCo et le service culturel à la salle l'Expo.

LE HANDICAP

La vente de brioches en faveur de l'ADAPEI

L'URBANISME

La découverte du projet Gex Cœur de ville

LE SCOLAIRE

Le travail des fresques

Ils participent aux commémorations au monument aux Morts et sont aussi actifs lors de certaines manifestations organisées par la ville. Vous les retrouverez dès le 8 janvier 2022, aux côtés des élus adultes, lors de la cérémonie des vœux de monsieur le maire à la population.

L'Echo de Gex N°111 xp.qxp_Mise en page 1 24/11/2021 09:41 Page10

GEX AVENIR

Chères Gexoises, Chers Gexois,

Pas tout jeune le Conseil Municipal des Jeunes ! Pour faire entendre la voix des jeunes dans la cité gexoise, la nouvelle municipalité installée en 1995 avait proposé sa création.

Durant ces 26 années passées, l'engagement de ces jeunes a été et est encore remarquable et rassurant sur leur envie de participer à la vie de leur ville.

Leur mission étant de 2 ans, j'ai eu le plaisir d'accompagner 7 Conseils Municipaux des Jeunes et à chaque mandat, ils ont manifesté un intérêt particulier pour l'environnement (nettoyage de printemps, landart, fabrication de nichoirs, décoration de la ville, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, visite du Sidéfage,...), le lien social et intergénérationnel (collectes des restos du cœur, préparation de buffets dînatoires à l'Accueil de jour, lotos à l'hôpital, boîtes à livres, Téléthon, vente de brioches au profit de l'ADAPEI, Octobre rose,...)

Un éveil concret à la citoyenneté leur a été donné en assistant à toutes les cérémonies patriotiques et des vœux du Maire, en visitant les services de l'hôtel de ville et en passant une journée à Paris pour visiter le Sénat. L'opportunité s'est présentée de les associer à l'évolution de Gex Cœur de ville pour laquelle ils ont marqué beaucoup d'intérêt.

Ils ont fait participer la population en proposant 2 concours de photos insolites dont un sur le parcours historique avec des clichés pris dans la ville.

Ils s'improvisent même journalistes puisqu'ils réalisent leur « Petit journal des 16 » en écrivant les articles et en choisissant les photos illustrant leurs actions durant chaque trimestre.

Leurs projets de skatepark à la Poudrière et les selfs dans les restaurants scolaires ont mis du temps à se concrétiser mais ont finalement abouti pour le plaisir de toute la jeunesse.

Dans leur parcours de vie qui commence, je suis certaine qu'ils garderont en mémoire quelques moments marquants de cette expérience avec le plaisir d'avoir travaillé ensemble à l'élaboration de projets devenus concrets depuis leur formulation jusqu'à leur réalisation.

Très amicalement,

Dominique COURT

Pour Gex Avenir 2020

MIEUX VIVRE À GEX

Dans ce numéro nous poursuivons notre série consacrée au logement dans le Pays de Gex et, en particulier, dans notre ville.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat (PLUiH), porté par la CAPG et en vigueur depuis 2020, prévoit de contenir le développement résidentiel du Pays de Gex à 20 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. Ce qui nécessite la construction d'environ 12 000 logements (soit 1,7 personnes par logement).

En ce qui concerne le volet social, au minimum 28 % de la production neuve à l'échelle du Pays de Gex sera dédiée aux logements « sociaux ». Ce qui devrait permettre d'atteindre au moins 20 % de logements sociaux dans le parc de résidences principales en 2030.

Pour les logements « abordables », c'est-à-dire destinés à des occupants dont les revenus dépassent les plafonds permettant l'accès aux logements sociaux, mais insuffisants pour accéder aux logements du marché dit « libre », ce sera au minimum 16 %.

Pour Gex, le PLUiH prévoit 1 550 nouveaux logements dont 465 logements locatifs sociaux, 122 logements locatifs intermédiaires, 122 en accession abordable et 841 logements privés (sic).

L'analyse de ces prévisions, comparées aux données obtenues de la CAPG, révèle plusieurs contradictions ou questions :

- *Si l'on retient, un taux de 1,7 personne par logement, ces 1 550 nouveaux logements devraient permettre l'arrivée de 2 640 nouveaux habitants. Or les projections fournies par la CAPG prévoient, elles, que Gex ait 17 289 habitants en 2030. Soit, mais 3 914 nouveaux habitants (2,5 personnes par logement) et non pas 2 640.*

- *Lors du mandat précédent notre commune a décidé de porter de 25 % à 30 % le taux de logements sociaux dans les constructions nouvelles. D'où le nombre de 465 nouveaux logements prévus par le PLUiH pour 2030. En 2030, l'ajout des logements prévus par le PLUiH portera le nombre total de 7 442 logements (5 281 aujourd'hui) dont 1 667 sociaux (1 202 ou 20,4 % aujourd'hui). Or 1 667 logements sociaux sur un total de 7 442 cela fait 22,4 %, pas les 25 % requis par la loi. Qu'est-il prévu pour atteindre ce taux de 25 % ?*

L'importance des problématiques dégagées nécessite à notre sens qu'une vraie démarche participative soit engagée, notamment par un travail des commissions Logement et Urbanisme pour définir quels sont les objectifs de notre ville en termes de quantité, types et lieux pour ensuite les présenter à la population comme cela a été fait lors de l'élaboration du programme cœur de ville.

Pour Mieux Vivre à Gex
Vincent Bocquet *(vincent.bocquet@ville-gex.fr)*
André Dubout *(andré.dubout@ville-gex.fr)*
Christine Garnier-Simon *(christine.garnier@ville-gex.fr)*
Guy Juillard *(guy.juillard@ville-gex.fr)*

Agenda

Ville de Gex

Belles fêtes de fin d'année !

Institutionnel

Lundi 13 décembre, à 18h30
Le Conseil municipal se réunit à la salle des fêtes. Séances publiques. Débats filmés et accessibles en direct depuis la page facebook de la ville. Règles sanitaires appliquées : distanciation physique, port du masque, stylo personnel, gel hydroalcoolique.

Samedi 8 janvier, 19h
Cérémonie des vœux de Monsieur le maire à la population
Espace Perdtemps - Pass sanitaire indispensable.

Lundi 24 janvier, à 18h30
Le Conseil municipal se réunit à la salle des fêtes. Séances publiques. Débats filmés et accessibles en direct depuis la page facebook de la ville. Règles sanitaires.

Médical / santé

Lundi 27 décembre de 15h à 19h
Don du sang de l'EFS à l'espace Perdtemps. Les donneurs peuvent prendre rendez-vous via le site : **https ://mon-rdvdondesang.efs.sante.fr**

Culturel*

Mercredi 1er décembre, 16h
« Au chaud pour Noël »
5e spectacle de la saison culturelle
Voir le programme en page 8.

Samedi 4 décembre, 13h à 19h
Départ à 13h du CSC Les Libellules - Retour à 19h

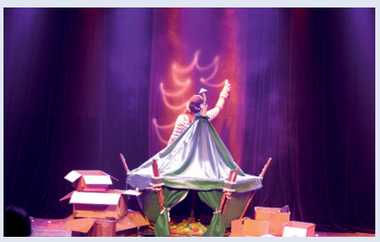

Sortie Pour Tous - Le Hameau du Père-Noël, Andilly (74). Pass sanitaire demandé
Inscriptions et renseignements au 04 50 28 34 17
secretariat@cscleslibellules.fr

Samedi 4 décembre, de 10h à 14h
Action Téléthon
Pass sanitaire indispensable.
Voir le programme en page 8.

Samedi 4 décembre, de 15h à 18h
Noël avec la MJC - Chasse aux elfes pour les 2-10 ans • contes • animations
Centre culturel, rue de Gex-la-ville

Dimanche 5 décembre, de 9h à 13h
Bourse aux jouets, livres, vélos et articles de sport, multimédia organisée par le Sou des Écoles à l'espace Perdtemps
+ d'infos sur https://soudegex01.wixsite.com

Mercredi 8 décembre, à 11h30 et à 14h30
Kamishibaï « La légende du sapin »
Les contes de Noël de la bibliothèque
À partir de 4 ans - Durée : 15 min. Gratuit
Nombre d'enfants limités.
Inscriptions obligatoires à l'accueil de la bibliothèque de Gex.

Mercredi 8 décembre, à 15h30
« Le Noël de petit lièvre brun »
Film d'animation sorti le 17/11/21
43 mn, à partir de 3 ans
au cinéma Le Patio

Mercredi 8 décembre, de 14h30 à 16h30
Ateliers Parents-Enfants dès 3 ans - CSC Les Libellules. Atelier Créatif
Ramène et crée ta chaussette de Noël
Tarifs : 1 Atelier : 8 € (Adhérent CSC) / 10 € (Non-Ad.)
4 Ateliers : 28 € (Adhérent CSC) / 40 € (Non-Ad.)
Inscriptions et renseignements au 04 50 28 34 17
secretariat@cscleslibellules.fr

Samedi 11 et dimanche 12 décembre
Festival Tôt ou T'Arts organisé par le CSC Les Libellules en escale à l'espace Perdtemps
En journée et soirée 5 à 7 Spectacles Tout Public
+ des animations
+ petite restauration et bar sous une déco hivernale

Samedi 11 décembre à 10h15 et 16h
P'tits dèj spectacles à l'espace Perdtemps
Cirque Ficelle - dès 2 ans - 40 mn
Tarifs : adultes 8 € / 5 € ; -18 ans : 5 € / 3 €
Réservations indispensables. Billetterie en ligne.
Pass sanitaire
Organisation : CSC Les Libellules
04 50 28 34 17 - secretariat@cscleslibellules.fr

Samedi 11 décembre, à 16h
« Le Noël de petit lièvre brun »
Film d'animation sorti le 17/11/21
43 mn, à partir de 3 ans au cinéma Le Patio

Samedi 11 décembre, 20h30
Concert de Noël par la chorale Le Pays de Gex à l'église Saint Pierre de Gex

Dimanche 12 décembre, à partir de 11h45
Des Pères Noël motards en tournée dans le quartier de Perdtemps et alentour !

Dimanche 12 décembre, à 15h30
« Le Noël de petit lièvre brun »
Film d'animation sorti le 17/11/21
43 mn, à partir de 3 ans au cinéma Le Patio

Du lundi 13 au vendredi 24 décembre
Animation festive des Vitrines de Gex : des lots à gagner chez vos commerçants de proximité !

Lundi 13 décembre à 20h
Conférence - La Psychogénéalogie : pour qui ? Pourquoi ? Comment ?
Les principes et la pratique selon Anne Ancelin Schützenberger
Salle « L'Expo » 39 rue Ernest Zégut à Gex.
Entrée libre sur réservation au 06 23 96 36 14
Sur présentation du Pass sanitaire.

Mercredi 15 décembre, de 14h30 à 16h
Atelier Cuisine Parents. Enfants dès 3 ans
Biscuits de Noël au CSC Les Libellules
12 places disponibles (enfants)
Tarifs : 1 Atelier : 8 € (Adhérent CSC) / 10 € (Non-Ad.)
4 Ateliers : 28 € (Adhérent CSC) / 40 € (Non-Ad)
Inscriptions et renseignements au 04 50 28 34 17
secretariat@cscleslibellules.fr

Mercredi 15 décembre, 15h
« Rendez-vous contes... de Noël ! »
avec la comédienne et conteuse Romaine Freiss à la salle des fêtes - Dès 6 ans.
Spectacle offert par la MJC.
Pass sanitaire. Une surprise de Noël suivra !

Vendredi 17 décembre, de 18h à 22h
Soirée FLUO - DJ - animations - buvette
Evènement spécial ADOS 11-17 ans
organisé par la MJC et le CSC Les Libellules à la salle des fêtes. Nombre d'entrées limité, réservation conseillée en ligne ou auprès des secrétariats : Csc Les Libellules 04 50 28 34 17 ou MJC 04 50 41 75 74
Pass sanitaire demandé à partir de 12 ans
Tarifs : 5 € + 1 boisson offerte

Dimanche 9 janvier, 12h
Repas des Aînés
Animé par Nat et Yann à l'espace Perdtemps
sur inscription à ccas@ville-gex.fr

Du lundi 10 au lundi 17 janvier
Exposition « La parole aux Aînés »
par Arnaud DELON à la salle des fêtes

Du mercredi 12 au dimanche 16 janvier
Otakus days au cinéma Le Patio
1ère fête culturelle japonaise contemporaine
La fête des Mangas ! www.cinegex.fr

Dimanche 16 janvier, 17h
Concert du Nouvel An
2h avec entracte – tout public, à partir de 4 ans
avec l'orchestre symphonique de Valserhône
organisé à l'espace Perdtemps dans le cadre de la saison culturelle.
Grand répertoire symphonique de 2h avec entracte
Pré-réservations recommandées :
culturel@ville-gex.fr et 04 50 42 63 29
et le paiement sans contact de même.
Tarifs : + de 18 ans : 16 € - 2 à 18 ans : 10 €
Passeport culture jeune : 7 €

Samedi 22 janvier à 20h30
« Un p'tit goût de r'viens-y »
Nouveau spectacle de Jean-Michel MATTEI à l'espace Perdtemps
organisé par l'Amicale pour l'animation du centre hospitalier du Pays de Gex
Tarif unique : 25 € - Pass sanitaire obligatoire
Ouverture des portes dès 19 heures.
Réservations : Office du Tourisme ou auprès des membres de l'Amicale.

Samedi 29 et dimanche 30 janvier 2022
Guinguette en famille avec un espace ludique pour les tout-petits, un espace acrobatique pour les plus grands, un conte kamishibaï, des ateliers parents-enfants, des p'tits débats-conférences parents, un Kfé des jeux, un bar à mômes et aussi :

- **Samedi 29 janvier, à 9h30 et à 11h**

P'tits dèj spectacle à l'espace Perdtemps
« Le petit voyage » - Dès 12 mois - 30 mn
Un spectacle sans parole pour un univers poétique et burlesque pour rire et rêver.
Cie Chapiteau Théâtre - théâtre d'objets
https://chapiteau-theatre.com
Tarifs : adultes 8 € / 5 € ; -18 ans : 5 € / 3 €
Réservations indispensables - billetterie en ligne.
Organisation : CSC Les Libellules
228 avenue des Alpes à Gex
04 50 28 34 17 - secretariat@cscleslibellules.fr
https://www.cscleslibellules.fr/spectacles-enfants

- **Dimanche 30 janvier, à 16h**

BALAFON, mon nouveau concert rock
Dès 4 ans et en famille à l'espace Perdtemps
De grandes sensations, des péripéties et des frissons à partager en famille.
www.dessousdescene.com/portfolio/balafon
Organisation : CSC Les Libellules
228 avenue des Alpes à Gex
04 50 28 34 17 - secretariat@cscleslibellules.fr

Vendredi 4 février, 20h30
« Comme s'il en pleuvait »
Soirée théâtrale par la Cie Accro-Planches (1h45)
Tout public, dès 12 ans
Un spectacle de la saison culturelle à la salle des fêtes
Les pré-réservations sont recommandées :
culturel@ville-gex.fr et 04 50 42 63 29 et le paiement sans contact de même.
Tarifs : + de 18 ans : 9 € - 2 à 18 ans : 5 €
Passeport culture jeune : 4 €

École de Musique

www.ecoledemusiquegex.org

* Sous réserve de modifications liées aux règles sanitaires. Le Pass sanitaire est obligatoire dans les établissements recevant du public.

Gex pratique

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RENDEZ-VOUS

› Patrice DUNAND, Maire
Personnel, Sécurité et Administration sur rendez-vous

› Christian PELLÉ, 1er adjoint
Espaces publics, environnement et travaux
Permanence : Lundi de 9h à 10h30
Jeudi de 9h à 10h30
Sur rendez-vous : Lundi de 10h30 à 12h
Jeudi de 10h30 à 12h

› Dominique COURT, 2e adjoint
Affaires culturelles et Jeunesse
Sur rendez-vous : Mercredi de 16h à 18h
Jeudi de 9h30 à 11h30

› Jérémie VENARRE, 3e adjoint
Communication et transition écologique
Sur rendez-vous : Mardi de 18h30 à 20h

› Véronique GILLET, 4e adjoint
Logement
Sur rendez-vous : Lundi de 14h30 à 17h
Vendredi de 9h30 à 11h

› Benoit CRUYPENNINCK, 5e adjoint
Économie locale
Sur rendez-vous : Lundi de 17h à 18h

› Sandrine VANEL-NORMANDIN, 6e adjoint
Aménagement, mobilités, urbanisme
Sur rendez-vous : Jeudi de 9h à 17h

› Gérard IVANEZ, 7e adjoint
Actions éducatives et scolaires
Sur rendez-vous : Lundi de 14h30 à 17h30
Jeudi de 9h à 12h

› Virginie ZELLER-PLANTÉ, 8e adjoint
Solidarités
Sur rendez-vous : Mardi de 9h à 11h30
Jeudi de 9h à 11h30

› Georges DESAY, 9e adjoint
Associations et Sports
Sur rendez-vous : Jeudi de 17h à 19h

SERVICES & ORGANISMES

› Bibliothèque municipale
Ouverture au public : lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 15h à 18h30
Mercredi, samedi : de 10h à 11h30.
Tél. 04 50 41 86 92
bibliotheque@ville-gex.fr

› Caisse d'Allocations Familiales
Cité administrative Simone Veil
62, rue de Genève
à St-Genis-Pouilly
Tous les mercredis, sur rendez-vous, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30

› Centre communal d'action sociale
Mairie - 77 rue de l'Horloge, 01170 Gex
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi :
de 8h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi et vendredi : de 8h à 12h
• A compter du 1er janvier 2022 :
Lundi, mardi, jeudi :
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h.

› Centre des Finances Publiques
10, place Gambetta - 01170 Gex
Lundi : 8h30-12h et 13h30-16h
Mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h

CIDFF PAYS DE GEX
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
• le 1er vendredi de chaque mois au PAD de Gex de 10h à 13h : prendre RV au 04 50 41 35 86
• le 2e vendredi de chaque mois au PAD de Gex de 13h à 16h : prendre RV au 04 50 41 35 86 (pour info permanence à Bellegarde le matin de 9h à 12h)
• le 4e mardi de chaque mois
- à St-Genis-Pouilly de 10h à 12h (pendant les mesures sanitaires prendre RV au 04 74 22 39 64)
- au PAD de Gex de 13h à 16h : prendre RV au 04 50 41 35 86

› Cinéma Municipal « Le Patio »
51 Avenue de la Gare - 01170 Gex
Tél. 04 50 41 89 49 - www.cinegex.fr

› Conseils Juridiques gratuits
(CIDF - CDAD - ADIL - avocat conciliateur de justice)
Sur rendez-vous en contactant le Point d'accès au droit
Tél. 04 50 41 35 86

› Déchetteries du Pays de Gex
- VERSONNEX (CD 15) : 04 50 42 74 74
- ST GENIS (chemin du Moulin des Ponts) : 04 50 42 09 41
- PÉRON (Lotissement du Pré Muny) : 04 50 59 14 64
- ORNEX (ZAE de la Maladière)
Ouverture au public (**d'avril à octobre**) :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 18h (17h à compter du 1er/11)
le samedi de 8h30 à 18h ;
le dimanche de 9h à 12h
Fermeture les jours fériés.

› Inspection de l'éducation nationale
Circonscription du Pays de Gex
26 rue Charles Harent - 01170 Gex
Tél. 04 50 40 76 60 - Fax 04 50 99 71 33

› La Poste
Du lundi au vendredi : de 9h à 12h
et de 14h à 18h ; samedi : de 9h à 12h

› Mairie
77, rue de l'Horloge - BP 407
01174 Gex cedex
Tél. 04 50 42 63 00 - Fax : 04 50 41 68 77
mairie@ville-gex.fr
www.gex.fr
Du lundi au jeudi de 8h à 12h
et de 14h à 18h
Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

› Maison des usagers Gessiens
2 guichets regroupés
par Pays de Gex Agglo
200, rue Édouard Branly - Technoparc
01630 St-Genis-Pouilly
Ouverture :
Lundi, mardi et jeudi :
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Mercredi : de 8h30 à 17h30
Vendredi : de 8h30 à 17h

Déchets
04 50 40 95 00 (du lundi au vendredi)
www.monservicedechets.com

Eau & Assainissement
04 85 29 20 00 - regie@reoges.fr
www.regiedeseauxgessiennes.fr

› MSAP (Maison de Services Au Public du Pays de Gex)
Du lundi au jeudi
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h
Adresse : 135, rue de Genève - 01170 Gex
Accompagnement des Gessiens dans leurs démarches, notamment en ligne (CAF, CPAM, Pôle Emploi...).
Vente de titres de transports, organisation de rendez-vous pour traiter de situations particulières ainsi qu'aide aux démarches d'accès au logement social.
Tél. 04 50 99 99 72
msap@paysdegexagglo.fr

› Mutualité Sociale Agricole
Salle des Arcades de 9h à 12h
3e jeudi, sur rendez-vous
Tél. 04 74 45 99 00

› Office de Tourisme du Pays de Gex Agence de Gex
118, rue des Terreaux
Tél. 04 50 28 09 16
contact@paysdegextourisme.com
Du lundi au vendredi
de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h
Samedi de 9h à 13h
Fermeture les jours fériés

› Piscine municipale
Infos : Tél. 04 50 41 66 21
piscine@ville-gex.fr
Horaires consultables sur www.gex.fr

› Point d'Accès au Droit
28, rue Ernest Zégut
Entrée du bâtiment :
148, rue du Commerce
Tél. 04 50 41 35 86
pad@ccpg.fr

› Centre départemental de solidarité Pays de Gex
62, rue de Genève - St-Genis-Pouilly
Par téléphone 30 01 (prix d'un appel local)
Horaires - **Premier contact :**
Appelez le 30 01. Jusqu'à nouvel ordre, les accueils physiques se font exclusivement sur RDV et si nécessaire.
Vous êtes déjà en relation avec nos services ?
Contactez directement le 04 50 42 12 65
Par courrier postal
Conseil départemental de l'Ain - Direction Générale Adjointe Solidarité
13, avenue de la Victoire - BP 50415
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
ain.fr/solutions/services-sociaux

› Police municipale
Lundi et vendredi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 18h
Tél. 04 50 42 63 09

› Service Emploi CAPG
emploi@paysdegexagglo.fr
Offres d'emploi sur :
https://www.paysdegexagglo.fr/vos-demarches/offres-emploi

› RSI (anciennement AVA, ORGANIC, AMPI)
Salle des Arcades, sur rendez-vous
Tél. 3648
4e mardi du mois, de 10h à 12h

› Sous-Préfecture Gex-Nantua
26, rue Charles Harent - BP 409
01170 Gex
sp-gex@ain.gouv.fr
Service des étrangers : ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45
Point d'Accès Numérique (aide aux démarches concernant les cartes grises) : ouvert du lundi au vendredi
de 8h45 à 11h45
Tél. 04 50 41 51 51

URGENCE

Centre de soins immédiats
160, rue Marc Panissod à Gex
Appeler au préalable le **15**.
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

Maison Médicale de Garde du Pays de Gex
Lieu unique pour recevoir les consultations de garde de Médecine Générale. Toujours appeler au préalable le Centre **15**. Consultations sur rendez-vous.
Centre Hospitalier du Pays de Gex
160, rue Marc Panissod à Gex.
Accès par l'entrée des Consultations Médicales.
Le samedi de 12h à 24h
Le dimanche et les jours fériés de 8h à 24h

› Gendarmerie : 04 50 41 54 26 ou composez le **17**

› Hôpitaux :
Centre Hospitalier Alpes Léman (Contamines sur Arve) : 04 50 82 20 00
Hôpital privé Pays de Savoie (Annemasse) : 08 26 30 00 74
St-Julien-en-Genevois : 04 50 49 65 65
Cantonal (Genève) : 00 41 22 372 33 11
de la Tour (Meyrin) : 00 41 22 719 61 11

› Pharmacies de garde : composez le **32 37**

› Pompiers : composez le **18**

› MARCHÉ - Rue des Terreaux
Le samedi jusqu'à 12h30
Le port du masque est obligatoire jusqu'à nouvel ordre.

Les marchés des samedis 25 décembre 2021 et 1er janvier 2022 seront avancés aux 22 et 29 décembre 2021.

État civil

Bienvenue à

Heïdi DECHANET 26.04.2020
Thomas VANHERSECKE 05.07.2021
Louis BARBOTIN 14.08.2021
Clément LE CARLUER 24.08.2021
Lilou PAUTARD 24.08.2021
Ilyès SEFFAR 25.08.2021
Agustina TRUTAT VARGAS 25.08.2021
Chiara PAGLIALONGA dos SANTOS VIEIRA 28.08.2021
Matteo PAGLIALONGA dos SANTOS VIEIRA 28.08.2021
Eve ESTADIEU 25.09.2021
Léon GUIBERTEAU 13.10.2021

Tous nos vœux aux jeunes mariés

Amélie NOEL & Guilhem BILLUART 25.09.2021
Catherine RUCHET & Olivier PATRY 01.10.2021
Anne RIBEIRO & Aymane KHALIL 02.10.2021

Félicitations aux nouveaux pacsés

Romane TERRIEN & Matthieu SERVIGNAT 20.09.2021
Sandie HUSSARD & Titouan FELIX 22.09.2021
Laurie Le GLAUNEC & Bruno LEROUVILLOIS 27.09.2021
Chloé FORT & Thomas MVE ENDOUGOU 28.09.2021
Agathe BRUNET & Gianni DEVERRIÈRE 09.10.2021
Élodie DUCHÊNE & Romain CHAUCHAIX 16.10.2021
Cynthia SALVI & Maxime GOUJON 02.11.2021

Condoléances aux familles de

Alice RISSE, veuve ASSENARE 17.08.2021
Denis SWETLOFF 09.09.2021
Monique GOSSELIN 13.09.2021
Paulette GARNIER, veuve BRUN 21.09.2021
Nicole PIÉTERS, épouse LEVITRE 30.09.2021
Louise FOUILLOUX, veuve JOCALLAZ 10.10.2021
José DUARTE SOUSA 11.10.2021
Monique VILLARD, veuve BURRET 28.10.2021
Michelle VILLIEN-GROS, veuve DUBOSSON 28.10.2021
Robert BENICHOU 31.10.2021

Une question sur votre logement : des juristes vous informent gratuitement !

L'ADIL de l'Ain, Agence départementale d'information sur le logement, a pour mission de délivrer **gratuitement** des **conseils juridiques, financiers** et **fiscaux** sur le **logement et l'habitat**.

Ses conseils, délivrés par des **juristes spécialisés en droit immobilier**, vous permettront de connaître et comprendre les règles applicables en matière de **location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété**, ainsi que les **aides à l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique**.

Chaque année, l'ADIL de l'Ain délivre auprès d'un public varié (propriétaires occupants ou bailleurs/ locataires / collectivités et acteurs du logement), près de 13 500 conseils.

Pour consulter l'ADIL, vous pouvez prendre contact avec nos services au 04 74 21 82 77, nous adresser un mail adil@adil01.fr, ou prendre rendez-vous auprès de notre siège et de nos permanences de proximité.

Les services de l'ADIL sont **ouverts sans interruption** du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h.

adil
Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Ain

ADIL de l'Ain
34 rue du Général Delestraint
01000 Bourg en Bresse
Tél : 04 74 21 82 77
Mail : adil@adil01.fr
Site internet : **adil01.org**

Mairie de Gex - 77 rue de l'Horloge - BP 407 - 01174 GEX CEDEX
04 50 42 63 00 - www.gex.fr - mairie@ville-gex.fr
Responsables de la rédaction : Patrice DUNAND, Maire, Jérémie VENARRE, Maire-Adjoint
Photos : PHILOPHOTO et commission Communication
Comité de rédaction : Valérie ALEX, Odile MILLEREUX, Jérémie VENARRE
Mise en page, impression : COMIMPRESS - 01 Replonges
Tirage : 7 000 exemplaires
IMPRIM'VERT®